

## Le mirage du placement diamant

En avril 2016, le Réseau anti-arnaques dénonçait les dangers du placement dans les terres rares.

De la terre à la pierre, il n'y qu'un pas à franchir : les sollicitations publicitaires en faveur du diamant, présenté comme valeur refuge, se multiplient depuis le début de l'année.

Ces diamants ne manquent pas d'éclat : les promesses de gain qui sont annoncées demeurent aussi fabuleuses qu'irréalistes.

Malheureusement, ils vont s'avérer bien ternes pour les épargnants qui voudront récupérer leur mise avec la difficulté chronique de pouvoir joindre un interlocuteur.

L'une des multiples officines de placement – **STOCK DIAMOND LIMITED** – fait, du reste, l'objet d'investigations judiciaires.

Dans un communiqué de presse en date du 3 avril 2017, l'Autorité des marchés financiers (*AMF*) renouvelle sa mise en garde contre les offres de placement dans les diamants d'investissement et appelle à la plus grande vigilance.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**